

ÉCONOMIE & POLITIQUE

Le Fédéral réduit son déficit de 663 millions

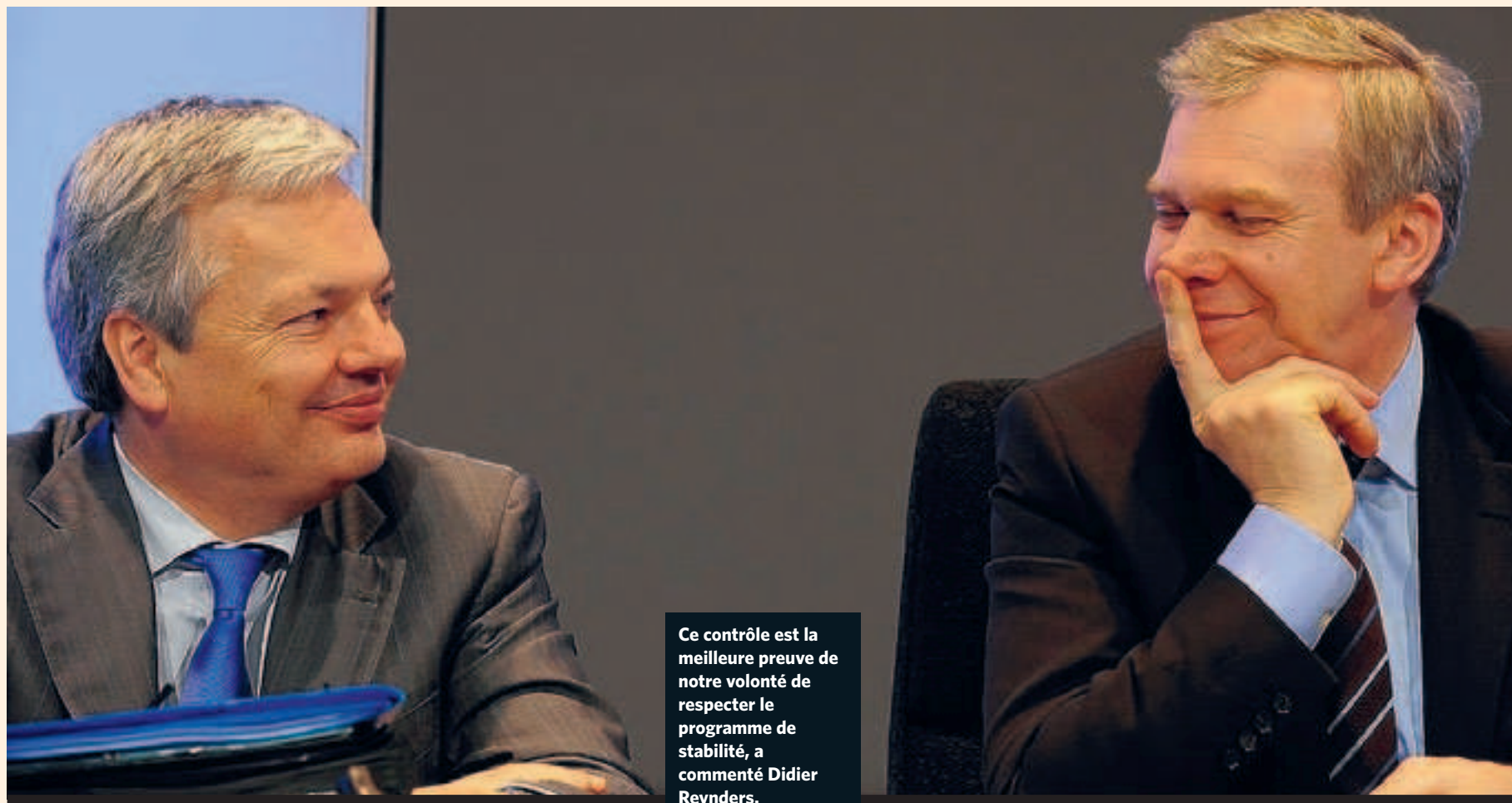
Il se conforme ainsi à la trajectoire d'assainissement des finances publiques, adaptée en janvier aux meilleures perspectives de croissance.

ANALYSE
Christophe De Caebel

Le gouvernement fédéral a confirmé ce lundi l'accord sur le contrôle budgétaire intervenu dimanche soir en conseil restreint. Le déficit public belge diminue ainsi de quelque 2,5 milliards par rapport aux prévisions du budget initial. Cet effort est conforme à la stratégie de retour à l'équilibre d'ici 2015. «*Nous sommes les seuls, avec l'Espagne, la Grèce et la Slovaquie à améliorer notre résultat 2010 par rapport à 2009*», se réjouit le secrétaire d'État au Budget, Melchior Wathelet (cdH). «*Nous passons de la 9e à la 4e position dans la zone euro en terme de solde budgétaire.*»

► **Quelles initiatives nouvelles ont été décidées?** Le gouvernement a dégagé 32 millions pour les services d'incendie, 30 millions pour l'hébergement de 500 détenus à la prison de Tilburg (Pays-Bas), 21 millions pour la police (engagement de 375 personnes, surtout dans les polices locales bruxelloises), 7 millions pour la Justice (protection ambassades, tribunaux...), 19 millions pour l'accompagnement des chômeurs (plan Milquet, détaillé dans «L'Echo» du 16 mars), 10 millions pour Myrrha (recherche nucléaire), 20 millions pour la politique d'asile, 5 millions pour l'aide aux victimes du Softenon...

► **Quel est le déficit de l'État fé-**



© Photo News

Ce contrôle est la meilleure preuve de notre volonté de respecter le programme de stabilité, a commenté Didier Reynders.

déral? Il est de 12,1 milliards d'euros, soit 205 millions de mieux que la prévision initiale d'octobre dernier. L'État bénéficie d'une forte hausse des dividendes (+98 millions chez Belgacom, +242 millions à la BNB, +20 millions chez BNPP) et des recettes fiscales (313 millions) ainsi que d'une réduction de 91 millions de ses charges d'intérêt (11,5 milliards).

C'est contrebalancé par un bond de 130 millions des dépenses primaires (inflation+nouvelles initiatives) et de 547 millions des transferts vers les Régions et Communautés (les dotations sont liées à la croissance).

► **Quel est le déficit de la sécurité sociale?** Il s'élève à 1,275 milliard, soit 458 millions de moins

que lors du budget initial. «*Cette embellie montre qu'on connaît les premiers frémissements d'une sortie de crise*», analyse la ministre des Affaires sociales, Laurette Onkelinx (PS).

De fait, les recettes de cotisations sociales augmentent de 340 millions, tandis que les dépenses de chômage sont 182 millions en dessous des prévisions. On

constate toutefois un dérapage de 170 millions dans les titres-services (en dépit des mesures prises lors du budget) et de 33 millions dans les crédits-temps. Les dépenses de santé devraient être 132 millions en-dessous des prévisions initiales.

► **Le programme de stabilité est-il respecté?** Oui, le déficit

global de la Belgique est bien ramené de 5,6 à 4,8% du PIB. L'essentiel de cet effort est toutefois assuré par les Régions, Communautés et pouvoirs locaux. Entre octobre et mars, ils réduisent leur déficit prévu de 1,85 milliard, tandis que le niveau fédéral se contente d'un modeste 663 millions.

Avec ce chiffre, le Fédéral ne

remplit apparemment pas tout à fait son objectif, en l'occurrence un effort de 0,3% du PIB (+/-1 milliard). Le gouvernement s'en défend, en avançant une série de corrections comptables (dont 100 à 120 millions provenant de l'arrêt de la Cour de justice européenne, confirmant la fin des centres de coordination) ainsi que des arrondis défavorables à la présentation du budget.

► **Que dit l'opposition de ce contrôle budgétaire?** «*Il reste des zones bien ombragées dans ce budget*», confie le chef de groupe Ecolo, Muriel Gerkens. «*Je m'étonne de ne voir aucune amélioration structurelle des recettes, en dépit des déclarations du PS et du cdH sur la conditionnalité des intérêts notionnels.*» Gerkens comprend le souci de répondre aux «*besoins criants*» en matière de sécurité. Elle regrette toutefois de ne voir aucune initiative pour relever les allocations sociales les plus basses et pour aider les investissements de sécurité de la SNCB.

► **Que fera la Région wallonne de sa dotation augmentée?** La Wallonie recevra 77 millions de plus grâce aux nouvelles prévisions de croissance (84 pour la Communauté, 51 pour Bruxelles et 333 pour la Flandre). Le gouvernement wallon décidera de leur affectation lors du contrôle budgétaire de juin, a déclaré le ministre du Budget, André Antoine (cdH). Il se fixe comme priorité le financement du Plan Marshall 2.vert, l'entretien des routes et l'intensification de l'assainissement.■

En Wallonie, c'est le moment de passer indépendant !

Il y a 176.000 indépendants en Wallonie contre 400.000 en Flandre : le chiffre illustre un manifeste déficit du Sud du pays en la matière, même si leur nombre a crû de 4,7% de 2005 à 2008. D'où l'intérêt que porte parallèlement le gouvernement à l'explosion d'autres chiffres. Comme ceux du statut d'indépendant complémentaire, en croissance de... 33% sur la même période (de 44.000 à 58.000). Le chiffre est d'autant plus significatif qu'il concerne des professionnels compétents, souvent en passe de libérer leur poste et de créer de nouveaux emplois au sein de leur entreprise naissante si un coup de pouce public les y incite.

D'où l'idée d'une stratégie esquissée par le ministre de l'Emploi André Antoine à une réponse du député Léon Walry (PS), et développée dans une note d'orientation avalisée par le gouvernement. L'idée est de contrer la chute de revenu de la première année sous statut d'indépendant principal et d'offrir pendant les trois ou cinq premières années une couverture *air bag* de nature à éviter les accidents, plus fréquemment relevés en début de parcours. Une prime à l'emploi d'indépendant débutant offrirait au débutant, pendant une durée à convenir, l'équivalent de 5 à 6

points APE (aide à la promotion de l'emploi).

PERCEVOIR LA REDEVANCE

Du côté des compétences budgétaires du ministre, on apprend que la perception de la redevance TV progresse à pas de géant. Au 31 janvier 2010, 1.118.262 ménages déclaraient disposer d'un appareil de télévision sur un total de 1.553.046 ménages répertoriés en Région wallonne. Cela représente un taux de pénétration de 83,52%. Les montants facturés s'élèvent à 116 millions d'euros, dont 92 millions perçus de manière «*spontanée*».

Hors cas particuliers, reste donc à percevoir quelque 19 millions ou 16,5% du montant total escompté. Dans le cadre d'un plan de recouvrement en cours, les 230.000 ménages potentiellement redevables sont individuellement interrogés quant à leur détention d'un appareil de télévision. Sur les 45.000 ménages déjà contactés et dont la moitié ont répondu, près de 8000 ont déclaré ne pas disposer de TV et seront éventuellement contrôlés. Outre les recettes fiscales que cela va engendrer, l'administration va procéder à l'enrôlement d'impayés, sans pouvoir en chiffrer l'importance pour l'instant. Rendez-vous à l'été! ■ GGU

LA FEB MET LA GÉNÉRALISATION DE LA PENSION COMPLÉMENTAIRE SUR LA TABLE

Le patronat propose des hausses de salaire différées

FOCUS

C'est une idée forte avancée par la FEB, la Fédération des entreprises de Belgique: les futures augmentations de salaires doivent pouvoir être différées. Au lieu d'obtenir du cash tout de suite, les travailleurs recevraient une pension complémentaire. Selon le patronat, ce choix, entre un salaire immédiat ou un salaire différé, doit être «*au centre du débat des négociations salariales*». L'automne prochain, les employeurs négocieront avec les syndicats un nouvel accord interprofessionnel (AIP) pour les années 2011 et 2012. L'évolution des salaires en sera l'enjeu majeur. «*L'attribution de pensions complémentaires doit pouvoir être calculée dans la norme salariale*», souligne la FEB. Pour ce faire, il faudrait notamment modifier la loi sur la compétitivité de 1996. Autrement dit, c'est toute la philosophie de la politique salariale des entreprises qui serait modifiée!

Cette proposition patronale relance le débat sur l'avenir de no-

tre système de retraite. La conférence nationale des pensions doit aboutir pour le mois de juin.

La FEB entend généraliser le deuxième pilier des pensions. «*Une nécessité pour maintenir le niveau de vie*», estime l'organisation patronale. Elle envisage aussi l'instauration d'une pension libre complémentaire de salariés. «*Chaque employeur pourrait, sans obligation, prévoir une structure simple qui permettrait au travailleur qui le désire d'investir dans sa pension complémentaire*», suggère Bernadette Adnet, premier conseiller au département social de la FEB. De même dans l'entreprise qui offre déjà un plan de pension, «*le travailleur pourrait avoir la possibilité d'investir dans sa pension complémentaire au-delà de ce que le plan collectif prévoit*», explique-t-elle.

PONDÉRER DIFFÉREMENT

La FEB veut aussi réformer la pension légale. En deux temps. D'abord, augmenter l'âge effectif de départ à la retraite. Comment? Les employeurs plaident

pour l'introduction d'une pondération différenciée des années de carrière. «*On pourrait valoriser les périodes de travail après 60 ans à 115% tandis que les périodes de prépensions, crédit-temps ou chômage seraient valorisées à 100%, voire moins, au fur et à mesure qu'elles sont prises tôt*», explique Bernadette Adnet.

Par ailleurs, «*tous les mécanismes de préretraite doivent être examinés d'un oeil fort critique*», ajoute-t-elle. Dans une deuxième phase, la FEB veut programmer une hausse de l'âge légal de retraite au-delà de 65 ans, en fonction de l'espérance de vie. «*Un relèvement progressif de l'âge normal de la retraite de 65 ans est en effet préférable à une hausse des cotisations et/ou une baisse des pensions. De plus, ce sera un signal fort en faveur du relèvement de l'âge "effectif" de la retraite*», estime Bernadette Adnet.

En revanche, la FEB exclut une remise en cause des avantages fiscaux accordés à l'épargne-pension (troisième pilier).■

Alain Narinx

Téléredevance: une créance de 107 millions

Les créances à la téléredevance en Région wallonne s'élèvent à 107 millions d'euros, a déclaré le ministre wallon du Budget, André Antoine (cdH), ce lundi au Parlement. Ce montant n'inclut pas les irrécouvrables (9,2 millions) et les créances contestées ou en surséance (10,5 millions).

La créance se répartit comme suit: 41 millions facturés, 32 millions enrôlés, 29 millions avec contraintes (huissiers), 2 millions d'amendes et 3 millions en procédure judiciaire. «*Je n'ai pas l'intention d'externaliser le recouvrement*», a précisé le ministre, interrogé par le député Marc Bolland (PS). Il fait confiance au travail de sa toute fraîche administration fiscale, qui vient d'être dotée d'un 4e receveur. En outre,

la procédure de recrutement d'un inspecteur général ff pour le département du recouvrement a été lancée la semaine dernière.

En 2009, 79% des ménages ont payé «*spontanément*» leur redevance. Il reste 19,3 millions d'euros à percevoir. Pour y parvenir, l'administration contacte les 230.000 ménages, qui ne déclaraient pas de poste de télévision. Un cinquième des envois ont déjà été faits. Cela a conduit à la taxation de près de... 85% des ménages concernés! «*Cette opération va, d'une part, générer des recettes fiscales directes*», ajoute André Antoine, «*mais elles vont également nécessiter la mise en oeuvre de procédures de recouvrement*». D'où les aménagements prévus dans l'administration.■

C.D.C.

Les «fiscards» craignent un putsch politique

Les directeurs des impôts craignent une politisation à outrance de leur administration. Du coup, ils freinent des quatre fers contre les plans dévoilés la semaine dernière par le Ministre des Finances Didier Reynders concernant le secret bancaire. Pour les «fiscards», il n'est pas question que les agents du fisc doivent demander une autorisation à un «service d'intervention» du ministère des Finances à chaque fois qu'ils veulent consulter les données bancaires d'un contribuable.